



Droit de visite grands parents

Par Cacahuetes86

Bonjour

Je poste pour un couple d'amis.

Ils ont deux enfants le premier à 4 ans et le dernier à 6 mois.

Suite à un conflit supplémentaire entre la.mere et ses parents : insultes, violences dans l'enfance aussi etc.. cette dernière ne souhaite plus que les enfants voient leur grands parents. Ils sont en froid depuis 2 ans, elle a toléré une visite pour le grand en avril dernier mais le grand père s'est encore emporter contre le ptit.. bref pour le moment ils ne demandent pas de nouvelles etc.. mais cette dernière a peur que sa mère (soit la grand mère des ptits) demande un droit de visite auprès du jaf. Sachant qu'ils n'ont jamais gardé les enfants. Jamais été seul avec l'aîné. Ils ont vu l'aîné rarement quelques heures à peine pour Noël et pâques. Pensez-vous qu'ils puissent obtenir gain de cause? Sachant qu'ils habitent à 4h de route du domicile des parents que le grand ne connaît même pas la maison de ces grands parents car ils ne voulaient pas l'accueillir.. qu'ils ont vu le grand que lorsqu'ils allaient chez la grand mère de leur fille.

Elle ne peut pas prouver la toxicité de son père ni sa violence mais elle se rappelle de son enfance et des faits passés.. est ce justifiable? Est ce possible d'écarter les grands parents car visiblement ce n'est pas dans l'intérêt de l'enfant. Ils n'ont même pas demandé à voir le ptit dernier, la grand mère a indiqué oralement qu'à cet âge c'est trop de contraintes et que ce n'est pas intéressant. Elle exige que sa fille lui parle.. bref. Merci pour eux.

Par jpgroussard

Bonjour Cacahuetes,

si la mère se présente devant le juge uniquement avec des souvenirs d'enfance (elle ne peut pas prouver la toxicité de son père ni sa violence mais elle se rappelle de son enfance et des faits passés) c'est plutôt mal parti pour elle.

Le jaf est censé être sourd et aveugle. Il faut lui donner quelque chose pour juger. Autrement ...

Cdt